Meyrié Commune de Meyrié

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N°6- 2017

Lundi 2 octobre 2017 à 19 heures 30

Étaient présents : M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS, M. Xavier VITRY, Mme Delphine COISNE.

excusé : Mme Adeline MAZET.

Ordre du jour

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017
3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire
4. Informations relatives à l'urbanisme
5. Délibération portant modification des horaires de l'éclairage public
6. Délibération - mutualisation - prestations de service technique ponctuelles - convention cadre
7. Délibération convention cadre – Conseil local de santé mentale – année 2017
8. Questions diverses
   - Motion pour Barreau de Bourgoin-Jallieu
   - Préparation 35ème anniversaire Jumelage (Réception Bossico et Slon)
   - point sur désherbage (phyto 0)
   - Présentation service co-voiturage innomob/Lane

♦♦♦♦♦♦

M. le Maire remercie Nathalie DUPIN et Alain CHMILEWSKY pour la conception et réalisation de 3 cabas « 35 ans d'amitié » à offrir aux communes de Bossico et Slon comprenant une application cousue où figurent trois photos marquantes de l'année 2017 du village de Meyrié, les drapeaux des 3 pays et logo des villages de Bossico, Slon, et Meyrié.

1. Secrétaire de séance : Thierry BAS

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2017 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,
par délibération n°20140304 du 24 mars 2014 le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations, M. le Maire informe l'assemblée des décisions.

Décisions

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2017-21	travaux étanchéïté, isolation, évacuation eaux pluviales, dalles en grès sur la terrasse de l'extension du batiment « ancienne mairie »	NOIR ETANCHEITE	16 818,52 € HT
2017-22	bail précaire 1 an, local 14 m² ZA Bion	Marie DI PASQUALE, coach nutritionnelle	120 € HT par mois
2017-23	mandat de location deux locaux communaux, 11 les grands tournants et 25 clos varambon	IMMO DE FRANCE	honoraires 4 % du montant HT des loyers et tarif de divers actes
2017-24	ester en justice contentieux réalisation irrégulière d'affouillement ou d'exhaussement du sol par Eric CONTE - Fernand BOTTU	Maître Eric BERIOT	honoraire pris en charge partiellement par GROUPAMA
2017-25	avenant 1 lot maconnerie-placo-isolation-carrelage, peinture et terrasse de l'aménagement du local épicerie, création cuisine traiteur, dans le bâtiment « ancienne mairie »	ACM AUGUSTO	moins value 3 032,78 € HT
2017-26	travaux d'accès et abords de l'extension du bâtiment « ancienne mairie »	FASSION TP	4 452,00 €HT
2017-27	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 - sensibilisation premiers secours	Delphine COISNE	35 € TTC par séance + 3 € livret par enfant
2017-28	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 - animation arts plastiques	Cécile DREVON	50 € TTC par séance
2017-29	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 - atelier ludique de jeux de société	DECLIC LUDIK EVENEMENTS Association	40 € TTC par séance
2017-30	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 - initiation cuisine	SODEXO	56,40 € TTC par séance compris ingrédients et matériel
2017-31	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 - atelier musique	Mme DUCREUX	40 € TTC par séance

2017-32	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 - initiation activité clown	Association Trouve Ton Clown	35 € TTC par séance
2017-33	Avenant 4 à la convention pour participation financière	Centre médico social de Bourgoin-Jallieu	0,58 € par enfant et 134 élèves
2017-34	Temps activité périscolaire année scolaire 2017/2018 - initiation Italien	Philippe GAYET	30 €TTC par séance
2017-35	conventions recyclages habilitations électrique 2 agents	CAPI - MUTUALISATION avec CAMIRA	suivant nombre participants , mini 183,22 € TTC pour 2 agents

4. Informations relatives à l'urbanisme :

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis le précédent conseil municipal.

Concernant le PLU approuvé par délibération du 5 mai 2017, M. le Maire n'a pas connaissance de recours.

Inscription des questions diverses :

- point sur des demandes de logement
- radar R522
- places de théatre
- point financier CAPI
- 11 novembre

5. délibération portant modification des horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réflexion engagée sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, sur impulsion de la CAPI, (qui a la compétence) afin de minimiser l'impact sur l'environnement, la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse.

La commune de Meyrié dispose d'un parc d'éclairage public de 216 points lumineux, la consommation annuelle d'électricité est de 117 041 kWh soit 10 tonnes de CO2 pour une facture énergétique de l'ordre de 15 215 €/an.

Cette réflexion a conduit à une limitation de l'éclairage en réalisant des coupures de l'éclairage public au milieu de la nuit pendant une plage horaire peu fréquentée par la population, à l'exemple de nombreuses communes en France.

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage public. La CAPI accompagne administrativement et techniquement la commune dans cette démarche d'économie d'énergie.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la mise en place d'horloges astronomiques dans les armoires de commande d'éclairage public concernée afin de piloter les coupures aux heures souhaitées. Cette technologie est déjà en place dans notre commune suite aux campagnes de rénovation des armoires de commandes.

Dans une logique de territoire, la plage proposée pour l'extinction sur le territoire de la CAPI est de minuit à 5h du matin.
Une extinction de 5h en milieu de nuit, sur la commune de Meyrié devrait permettre de diminuer de 43% la consommation énergétique du parc d'éclairage public et de diminuer de l'ordre de 30% le coût de fourniture de l'énergie ainsi qu'une réduction des frais de maintenance liés à l'usure du matériel.

Des panneaux d'information de cette expérience seront installés aux entrées de la commune par la CAPI. Une information des habitants **et un arrêté** indiquant précisément la procédure de l'expérimentation et les horaires d'extinction seront réalisés.

Ce projet sera expérimenté sur une durée de 6 mois (d'octobre 2017 à avril 2018). Un retour sur l'expérience se fera auprès des riverains et des ajustements pourront être envisagés tout au long de l'expérience. A l'issue de cette expérimentation, le conseil municipal tirera le bilan de l'expérience et décidera de maintenir ou non le dispositif.

Cette démarche volontariste de la commune de Meyrié est en adéquation avec les démarches étatiques développées suite au Grenelle de l'environnement, à savoir le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 et son arrêté ministériel du 25 janvier 2013 qui entre en application le 1er juillet 2013 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Le conseil municipal approuve avec 9 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS la proposition de M. le Maire décrite ci-dessous :

- accord sur le principe d'extinction de l'éclairage public pour une période d'expérimentation de 6 mois à compter du 30 octobre 2017,

- prend acte que les modalités d'application de cette mesure et en particulier les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation **seront approuvées par arrêté pris par Monsieur Maire.**

6. Délibération - mutualisation - prestations de service technique ponctuelles - convention cadre

Dans le cadre de la mutualisation, la CAPI a préparé une convention cadre récapitulant l'ensemble des prestations possibles pour les services techniques, elle s'adresse plus particulièrement aux communes n'ayant pas ou peu de moyens de réaliser en interne ces prestations.

La CAPI a arrêté une tarification à l'heure pour chaque type de prestation, qui sera soumise à une indexation annuelle dont l'indice de référence sera précisé dans chaque convention.

La commune de Meyrié est engagée par un conventionnement pluriannuel (2017-2021) pour les prestations de signalisation verticale, horizontale, balayage mécanique et déneigement de la ZA Bion, partie Meyrié.

Des prestations ponctuelles peuvent être réalisées.

M. le Maire propose d'accepter cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

7. Délibération convention cadre – Conseil local de santé mentale – année 2017

Rappel du contexte :
L'enjeu du Conseil Local de Santé Mentale est de coordonner tous les acteurs concernés par la souffrance psychique dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes et de limiter les

situations de crise. Il se veut également être une instance locale participative de réflexions, d'échanges et d'actions concertées.

Compte tenu des enjeux sur le territoire, il est proposé de se doter, en 2016, d'un seul CLSM élargi à l'échelle des 22 communes de la CAPI. Le dispositif a fonctionné à partir du 1ier juillet 2016 pour les 19 communes ou CCAS qui ont souhaité adhérer. Le dispositif porté par la CAPI pour le compte des communes/CCAS adhérents, est co-piloté par l'Etablissement de Santé Mentale Portes de l'Isère (ESMPI). En tant qu'établissement de soin ce dernier perçoit la subvention de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et porte ainsi les postes de médiateurs de réseaux qu'il met à disposition de la CAPI.

Reconduction de la convention pour 2017 :

Suite au comité de pilotage du 6 juillet dernier, les missions du CLSM sont les suivantes :

- Permettre une concertation des partenaires concernés et des interventions coordonnées pour prévenir et traiter les situations individuelles complexes. Il a été suggéré d'adapter le temps de travail au regard du faible volume constaté sur le premier semestre 2017.
- Développer un travail en partenariat avec les acteurs des communes, de la santé, du social, de la justice et de la sécurité autour de problématiques de santé mentale identifiées sur le territoire. Un premier diagnostic permettra d'identifier les thématiques des groupes de réflexions à venir.
- Renforcer les actions de promotion de la santé mentale à destination du grand public, notamment en lien avec l'Atelier Santé Ville Intercommunal, volet santé du contrat de ville.

Afin d'assurer le fonctionnement du CLSM Intercommunal, les modalités partenariales, administratives, et financières ont été définies au sein de deux conventions signées en 2016.

M. le Maire propose de reconduire la convention pour l'année 2017, pour la commune de Meyrié l'adhésion forfaitaire est fixée à 200 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Questions diverses

Défibrillateur et un vitrage cassés à Prévert

L'auteur des faits a été identifié par la gendarmerie. La commune a déposé plainte. Il a été mis en garde à vue et s'est engagé à dédommager la commune. La commande est passée pour remplacer le défibrillateur, la vitre cassée va être changée.

Motion pour Barreau de Bourgoin-Jallieu

M. le Maire a fait parvenir aux membres du conseil municipal le courrier du Barreau de Bourgoin-Jallieu sollicitant les élus sur leur volonté de conserver l'existence d'un tribunal de grande instance à Bourgoin-Jallieu. La réforme de la carte judiciaire est redevenue un sujet d'actualité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal souhaitent conserver le tribunal de grande instance à Bourgoin-Jallieu.

Préparation 35ème anniversaire Jumelage (réception Bossico et Slon)

Mme Nathalie DUPIN détaille le planning de réception des invités de Slon (Roumanie) qui arriveront le jeudi 19 octobre et des invités de Bossico (Italie) qui arriveront le samedi 20 octobre en début d'après midi

Point sur des demandes de logement

Deux logements se libèrent d'ici la fin de l'année sur Meyrié.

Places de théâtre

Il y a des places invendues pour la représentation du mardi 10 octobre. Il est décidé de les offrir à des bénévoles.

11 novembre

Il convient de re-contacter MM. VIEIRA DE JESUS et SIMIAN pour leur demander s'ils ont la possibilité d'intervenir pour animer la cérémonie.

Le départ est prévu à 11 heures du café BOTTU.

Point financier CAPI

M. le Maire fait retour à l'assemblée de la réunion à laquelle il a assisté cet après midi à la CAPI.

- Concernant la taxe d'habitation exonérée, elle sera compensée par l'Etat.
- Fonds de Péréquation Intercommunal - FPIC – En 2018, perte de l'attribution. La CAPI et les communes (sauf L'ISLE d'Abeau et Villefontaine) deviennent contributrices.
- Dotation Globale de Fonctionnement – DGF – normalement, le montant 2017 devrait être maintenu pour 2018.

M. le Maire annonce que d'autres baisses importantes sont attendues dès 2018. Il propose un temps de travail à définir de tous les Conseillers pour débattre des priorités à adopter pour le budget 2018.
Le bureau proposera une date et une méthode

Point sur désherbage (phyto 0)

Alain Chmilewsky présente un extrait de PowerPoint montrant l'avancement de ce dossier. L'étude désherbage en cours propose des priorités en terme de qualité d'entretien. La dernière phase de l'étude devra présenter des solutions techniques.

Presentation service co-voiturage innomob/Lane

Monsieur le maire présente un nouveau service de covoiturage connecté qui fera l'objet d'un test grandeur nature sur 30 mois à compter de janvier 2018. Il est réalisé par des start-up en accord entre le Grand Lyon et CAPI, subventionné par l'Europe, sur un axe routier entre Bourgoin-Jallieu et Mermoz.

♦♦♦♦♦♦

Séance levée à 21 h30

Le Secrétaire de séance
Thierry BAS

Le Maire
Eugène REY